



Révision générale du PLU

PADD - 25 Janvier 2018



COMMUNE DE SAINT-VERAN

La Ville
05350 SAINT VERAN
Tel : 04.92.45.83.91
Mail :

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL ALPICITE
05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80
Mail : nicolas.breuilot28@gmail.com

Partie I : La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

DÉLIBÉRATION DU CM QUI PRESCRIT L'ÉLABORATION DU PLU

Mentionnant les motifs et définissant les modalités de la concertation

Notification au Préfet –
Transmission du porté à
connaissance

Notification aux
Personnes Publiques
Associées

ÉLABORATION DU DOSSIER DE PLU

ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC

ÉLABORATION DU PADD

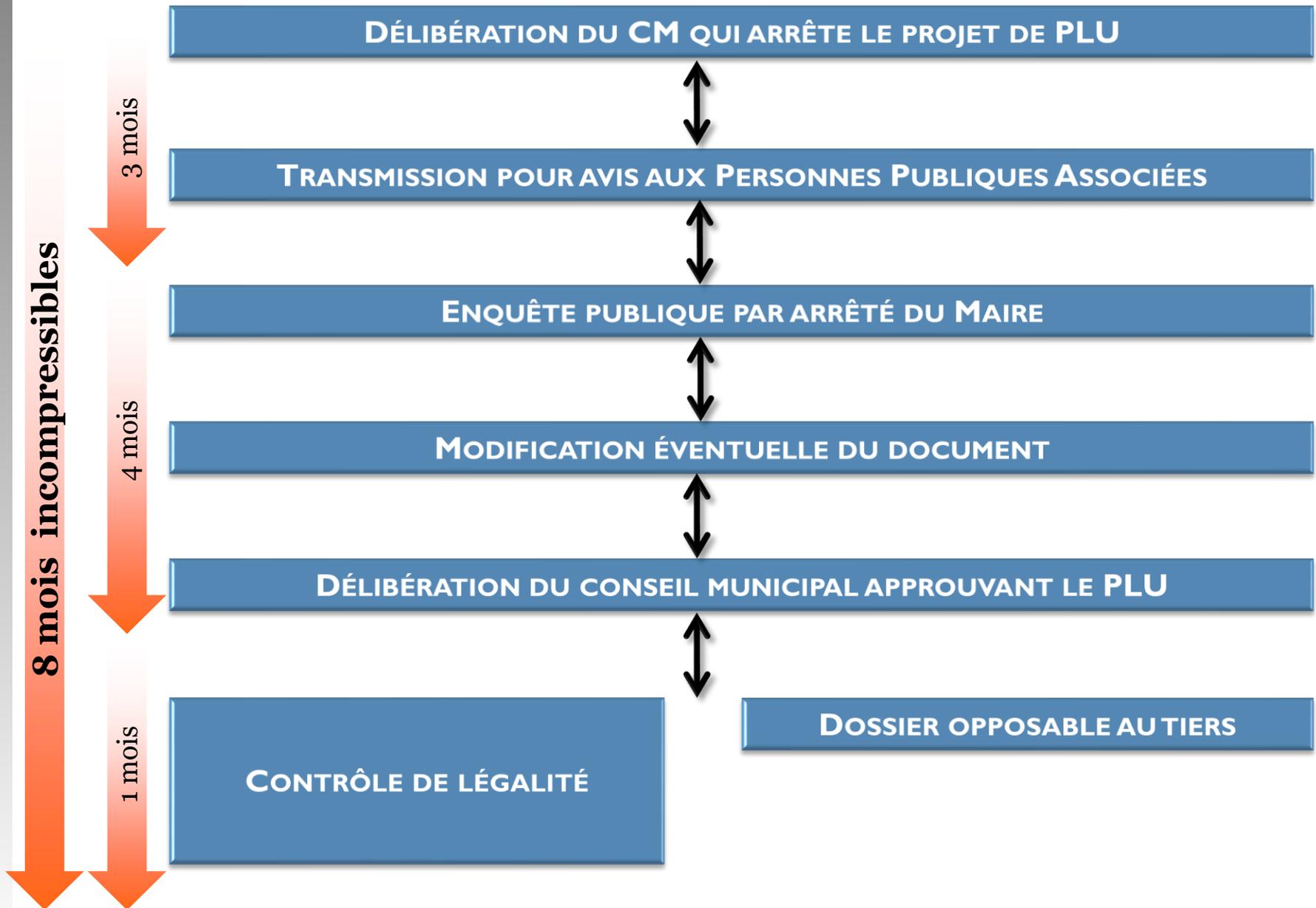
ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT ET DU ZONAGE

ÉLABORATION DES ANNEXES

Concertation
avec la
population
3 réunions
publiques

Concertation
avec les
personnes
publiques
associées
2 réunions
PPA



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

ORIENTATION I : FAVORISER LA VIE À L'ANNÉE

OBJECTIFS

Relancer la dynamique démographique communale en lien avec le développement de l'économie locale

Augmenter et diversifier l'offre de logement

Entretenir et développer l'activité économique

ACTIONS

- Accueillir une quinzaine d'habitants permanents supplémentaires sur la douzaine d'année à venir.
- Inciter à la création de logements intermédiaires sur la commune notamment sur les terrains communaux.
- Consolider l'activité commerciale sur le chef-lieu et inciter à l'installation de nouveaux commerces ;
- Favoriser l'extension des activités économiques isolées ;
- Favoriser le développement des activités agricoles et permettre la pratique de l'agrotourisme ;
- Conforter les exploitants actuels en préservant les meilleures terres agricoles de l'urbanisation diffuse.

ORIENTATION 2 : CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE COMMUNALE

OBJECTIFS

Augmenter la capacité d'accueil touristique

ACTIONS

- Diversifier l'offre en hébergements touristiques en consolidant l'offre en lits marchants (hôtellerie, résidences de tourisme, ...), en favorisant le développement d'un accueil chez l'habitant (gîtes, chambre d'hôtes...) et en pérennisant l'installation de résidences secondaires, futurs résidents permanents pour la commune ;
- Augmenter la capacité d'hébergement touristique de l'Observatoire.

Renforcer l'activité touristique

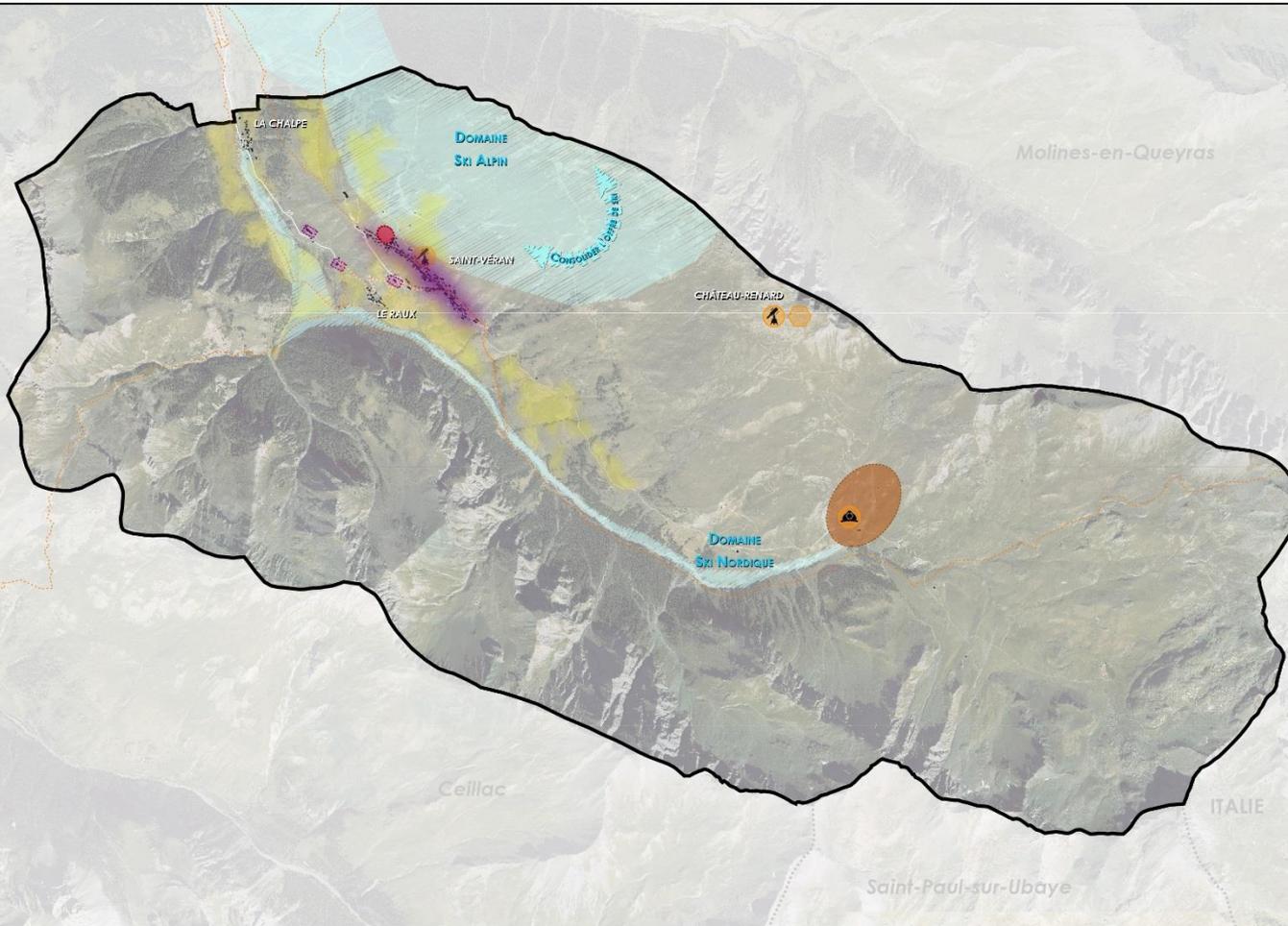
- Maintenir et conforter les activités hivernales existantes ;
- Poursuivre le développement de l'activité astronomique (maison du soleil, observatoire de Châteaurenard) ;
- Développer des activités touristiques autour de l'ancienne mine de cuivre ;
- Favoriser le développement des activités de pleine nature et valoriser les sentiers pédestres et VTT existants ;
- Valoriser le site préhistorique ;
- Rénover et mettre en valeur l'ancien canal d'irrigation.



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES - COMMUNE DE SAINT-VÉRAN

ORIENTATION N°1 : FAVORISER UNE VIE À L'ANNÉE

ORIENTATION N°2 : CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE COMMUNALE



1^{ère} ORIENTATION

OBJECTIF 2 : AUGMENTER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS

 INCITER À LA CRÉATION DE LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES SUR LA COMMUNE NOTAMMENT SUR LES TERRAINS COMMUNAUX.

OBJECTIF 3 : ENTREtenir ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

 FAVORISER L'EXTENSION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ISOLÉES.

 CONSOLIDER L'ACTIVITÉ COMMERCIALE SUR LE CHEF-LIEU ET INCITER À L'INSTALLATION DE NOUVEAUX COMMERCES.

 CONFORTER LES EXPLOITANTS ACTUELS EN PRÉSERVANT LES MEILLEURES TERRES AGRICOLES ET PERMETTRE LA PRATIQUE DE L'AGROTOUTISME.

2^{ème} ORIENTATION

OBJECTIF 1 : AUGMENTER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL TOURISTIQUE

 AUGMENTER LA CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DE L'OBSERVATOIRE

OBJECTIF 2 : RENFORCER L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

 MAINTENIR ET CONFORTER LES ACTIVITÉS HIVERNALES EXISTANTES.

 POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ASTRONOMIQUE (MAISON DU SOLEIL, OBSERVATOIRE DE CHATEAU-RENAUD).

 DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES AUTOUR DE L'ANCIENNE MINE DE CUIVRE

 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET VALORISER LES SENTIERS PÉDESTRES ET VTT EXISTANTS.

 VALORISER LE SITE PRÉHISTORIQUE



KILOMÈTRES

Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Urbanisme & Paysage

SARL ALPICITE
14, RUE CAFFE - 05200 EMBRUN
TEL. 04.92.46.51.80
EMAIL: CONTACT@ALPICITE.FR - SITE INTERNET : WWW.ALPICITE.FR

ORIENTATION 3 : INTÉGRER LES PAYSAGES, L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT COMMUNAUX

OBJECTIFS

Veiller au maintien des caractéristiques paysagères de la commune

ACTIONS

- Préserver les espaces paysagers de mise en valeur du village et des hameaux ;
- Garantir le maintien des perspectives paysagères majeures ;
- Respecter les prescriptions liées à la présence du Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Préserver l'architecture traditionnelle de la commune

- Favoriser des constructions adaptées au caractère architectural communal ;
- Protéger les éléments patrimoniaux et architecturaux remarquables.

Préserver les continuités écologiques, les réservoirs de biodiversité et favoriser le développement durable

- Préserver les secteurs à enjeux écologiques forts et notamment les zones humides ;
- Protéger les corridors écologiques ;
- Inciter le développement de constructions dites durables et les systèmes d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables ;
- Inciter à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Protéger la ressource en eaux et les milieux aquatiques

- Assurer la quantité et la qualité de la ressource ;
- Valoriser la qualité exceptionnelle de l'eau de Saint-Véran en réfléchissant à un embouteillage ;
- Traiter efficacement les eaux usées.

ORIENTATION 4 : MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

OBJECTIFS

Modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain dans le respect de la réglementation nationale

ACTIONS

- Combler prioritairement les dents creuses du tissu urbain ;
- Ouvrir en priorité des secteurs à l'urbanisation uniquement dans les enveloppes urbaines existantes et dans leur continuité ;
- Limiter la consommation d'espace à moins de 1.2ha de terrains constructibles en application des lois ENE et ALUR ;
- Faciliter la réhabilitation et le renouvellement urbain.

Conserver les formes urbaines existantes

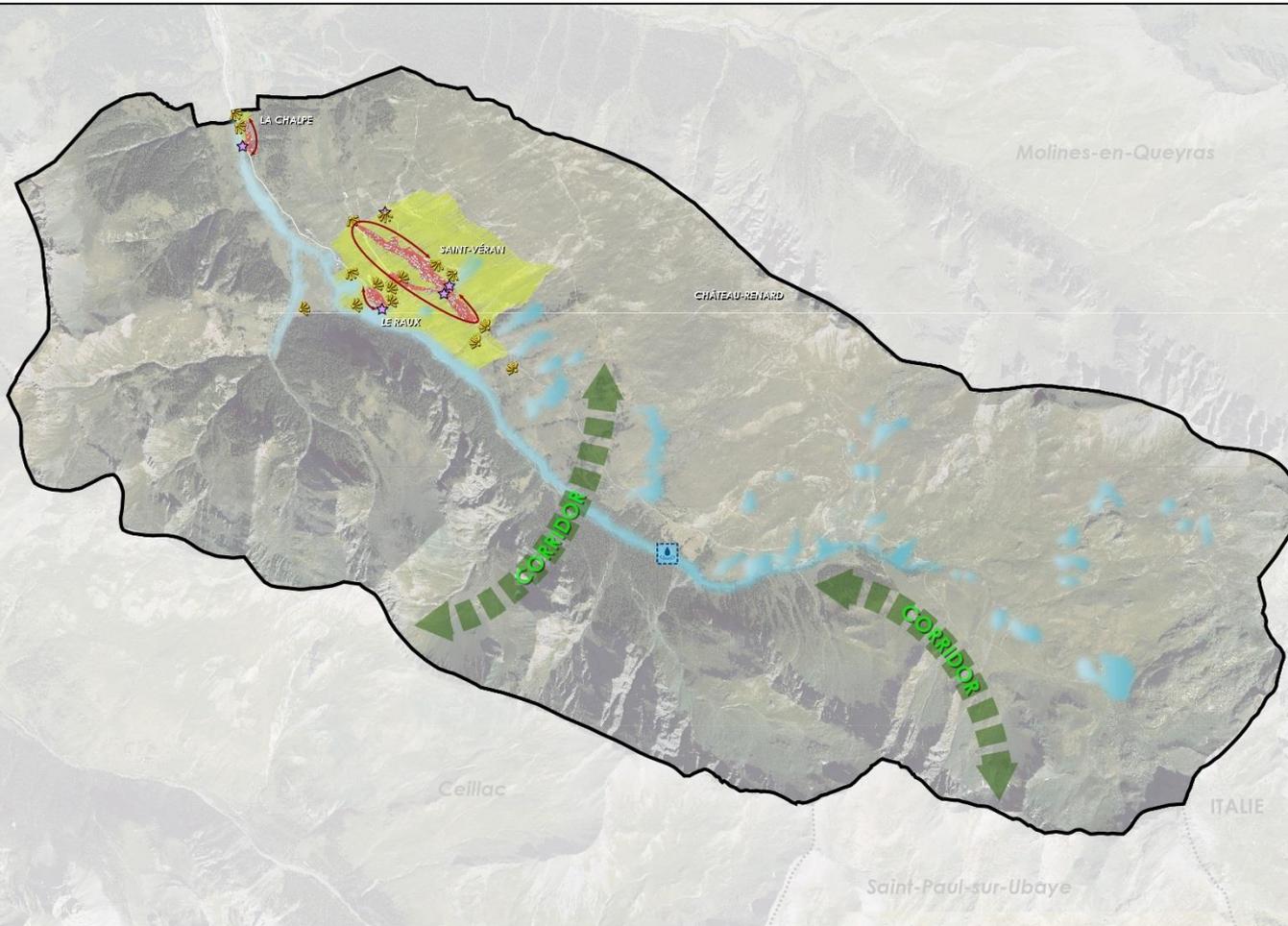
- Préserver le territoire du mitage ;
- Empêcher la création de nouveaux hameaux ;
- Contenir le village dans sa forme actuelle en limitant au minimum la création d'un continuum avec les autres secteurs.



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES - COMMUNE DE SAINT-VÉRAN

ORIENTATION N°3 : INTÉGRER LES PAYSAGES, L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT LOCAUX

ORIENTATION N°4 : MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN



3ème ORIENTATION

OBJECTIF 1 : VEILLER AU MAINTIEN DES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES DE LA COMMUNE

- PRÉSERVER LES ESPACES PAYSAGERS DE MISE EN VALEUR DU VILLAGE ET DES HAMEAUX.
- GARANTIR LE MAINTIEN DES PERSPECTIVES PAYSAGÈRES MAJEURES.

OBJECTIF 2 : PRÉSERVER L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE DE LA COMMUNE

- PROTÉGER LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET ARCHITECTURAUX REMARQUABLES.

OBJECTIF 3 : PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES, LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- PRÉSERVER LES SECTEURS À ENJEUX ÉCOLOGIQUES FORTS ET NOTAMMENT LES ZONES HUMIDES.
- PROTÉGER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES.

OBJECTIF 4 : PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAUX ET LES MILIEUX AQUATIQUES

- VALORISER LA QUALITÉ EXCEPTIONNELLE DE L'EAU DE SAINT-VÉRAN EN RÉFLÉCHISSANT À UN EMBOUTEILLAGE

4ème ORIENTATION

OBJECTIF 1 : MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION NATIONALE

- COMBLER PRIORITAIREMENT LES DENTS CREUSES DU TISSU URBAIN. OUVRIR DES SECTEURS À L'URBANISATION UNIQUEMENT DANS LES ENVELOPPES URBAINES EXISTANTES ET DANS LEUR CONTINUITÉ. FACILITER LA RÉHABILITATION ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN.

OBJECTIF 2 : CONSERVER LES FORMES URBAINES EXISTANTES

- PRÉSERVER LE TERRITOIRE DU MITAGE. CONTENIR LE VILLAGE DANS SA FORME ACTUELLE EN LIMITANT LA CRÉATION D'UN CONTINUUM AVEC LES AUTRES SECTEURS.



KILOMÈTRES

Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Urbanisme & Paysage

SARL ALPICITE
14, RUE CAFFE - 05200 EMBRUN
TEL. 04.92.46.51.80
EMAIL. CONTACT@ALPICITE.FR - SITE INTERNET : WWW.ALPICITE.FR



Révision générale du PLU

PADD - 25 Janvier 2018



COMMUNE DE SAINT-VERAN

La Ville
05350 SAINT VERAN
Tel : 04.92.45.83.91
Mail :

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL ALPICITE
05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80
Mail : nicolas.breuilot28@gmail.com